**Antony, LREM C. Favier et L. Souchaud**

Juin 2021

**1 Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

Notre philosophie est de remettre de la proximité dans les services de Solidarité Territoriale et de travailler en lien avec les citoyens et en partenariat avec les acteurs de terrain (associations, acteurs économiques), les collectivités locales, territoires et municipalités pour une action concertée, coordonnée et au plus proche des besoins.

Nous proposons la création d’une maison parentale par canton en relation étroite avec les PMI. Nous ouvrirons ou réouvrirons des PMI à taille humaine, proches des citoyens, portées par une politique ambitieuse de prévention et de promotion de la santé maternelle et infantile et de soutien à la parentalité. Nous mettrons en place les moyens humains nécessaires pour le déploiement du dispositif « 1 000 premiers jours de l’enfant » dans le cadre de la contractualisation avec l’État (Stratégie de prévention et de protection de l’enfance 2019-2022).

Pour l’accès aux services sociaux, nous faciliterons la prise de rendez-vous téléphonique pour remettre du lien et ne pas pénaliser les personnes en situation de précarité numérique, en partenariat avec les communes et les CCAS.

Nous créerons un dispositif de prise en charge, sous conditions de ressources, des frais de déplacement pour toute démarche administrative, sociale ou culturelle.

**2 Budget pour l’action sociale**

Nous engagerons l’ensemble du budget destiné aux habitants du département en restant très attentif au bon usage de l’argent public. Il n’est pas acceptable de terminer l’exercice budgétaire avec un excédent de 560 millions d’euros alors qu’en 2018, l'Insee a évalué le taux de pauvreté dans le département à 11,9%.

Nous nous engageons sur un budget pour l’action sociale qui, a minima, reviendra au niveau du début du précédent mandat, afin de rattraper les 40% de diminution des 5 dernières années.

Dans nos financements nous privilégierons le financement de petites structures : PMI de quartier, habitat inclusif pour 8 personnes, soutien aux associations culturelles et sportives de proximité.

Nous accorderons un budget conséquent pour financer des projets de réinsertion par l’emploi, en particulier pour les bénéficiaires du RSA, et dans le cadre des Territoires zéro chômeur de longue durée.

Nous évaluerons l’efficacité de la dépense publique chaque année au travers de l’évolution des indicateurs sur l’état écologique et social des territoires.

**3 Contractualisation du plan pauvreté**

Un de nos premiers actes sera de signer avec l’Etat la contractualisation du nouveau Plan Pauvreté.

Ce plan nous permettra de développer les actions en direction des familles précaires : places en crèche, élargissement du quotient familial pour la restauration scolaire …

Nous engagerons un plan de formation des élus locaux et des agents territoriaux pour diffuser les méthodes qui permettent une meilleure connaissance de la pauvreté et une réelle participation des plus exclus afin d’agir pour et avec eux.

Nous lutterons contre le non-recours au RSA en identifiant les populations (jeunes, précarité numérique, refugiés …) qui n’y ont pas accès dans le département.

**4 L’accès au logement des personnes défavorisés**

Nous nous engageons sur la définition et l’adoption rapide d’un PDALHPD, conformément à la loi, en le construisant avec l’ensemble des partenaires concernés, incluant bien entendu les associations agissant dans ce domaine.

Nous travaillerons en lien avec les communes pour prioriser les logements très sociaux. Nous agirons aussi, au sein du conseil, pour un rééquilibrage nord/sud des logements très sociaux au sein du département.

Nous flècherons les financements vers les projets des organismes publics et privés pour des habitats mixtes et les résidences intergénérationnelles au cœur de l’amélioration de la mixité sociale dans les quartiers.

Nous lutterons contre l’habitat indigne en travaillant en particulier avec l’EPF Ile-de-France et entreprendrons un plan ambitieux contre les passoires thermiques des logements sociaux départementaux.

**5 Accompagnement des mineurs - Aide Sociale à l’Enfance**

Nous nous engageons à bannir le placement des jeunes mineurs à l’hôtel en créant les structures d’accueil d’urgence, mais aussi pérennes, comme celles existant dans les autres départements franciliens et à assurer la présence d’un éducateur référent pour chaque mineur tout au long de son parcours au sein de l’ASE.

Pour permettre le recrutement des éducateurs spécialisés et des autres travailleurs sociaux, nous instituerons une prime d’installation pendant les premières années pour compenser le coût du logement dans le département.

Nous anticiperons la majorité des jeunes sortant de l’ASE par un accompagnement spécifique permettant pour ceux qui le peuvent de poursuivre des études longues (contrat jeunes majeur, bourse étudiant, logement …)

Nous mobiliserons un soutien social et financier (ASLL …) en cas de risque de placements des enfants lié à des conditions de vie trop précaires (ressources insuffisantes, absence de logement ou logement indigne …)

**6 Insertion par l’activité économique**

Depuis la loi NOTRE de 2015, le département n’a plus de compétence en matière économique sauf concernant l’insertion professionnelle. Après la crise sanitaire beaucoup de petits entrepreneurs ou de salariés précaires ont été fragilisés. Nous voulons financer une politique ambitieuse de réinsertion par l’emploi :

- Financement de projets pour l’insertion en partenariat avec les associations

- Recrutement de conseillers en formation professionnelle

- Soutien des projets tel que le dispositif « territoire zéro chômeurs de longue durée » dans le département dont celui d’Antony

- Suivi de chaque bénéficiaire du RSA par un conseiller unique. Les expériences dans d’autres territoires montrent que cet accompagnement est très souvent positif et permet de retrouver plus vite un emploi.

- Soutien à la création d’emplois dans les différents champs de la transition écologique et sociale.

**7 Accès à l’alimentation**

Nous travaillerons à l’élaboration d’un PAT en favorisant les circuits courts et l’alimentation bio en liaison avec les agriculteurs des départements limitrophes, Essonne, Yvelines et Val d’Oise.

Dans les cantines des collèges, nous proposerons un menu végétarien quotidien et non plus une fois par semaine, pour répondre à la demande croissante des jeunes. Nous associerons des collégiens aux commissions des repas.

Nous favoriserons la cuisine sur place et, non plus via une centrale, sur la base de projets de territoires sollicitant les professionnels, les collectivités locales et les habitants dans leur diversité. Nous veillerons particulièrement à limiter le gaspillage alimentaire.

**8 Communication directe avec les citoyens**

Le site du département est effectivement peu convivial et pauvre en informations pratiques. Une réflexion sera indispensable pour que ce site devienne un outil au service des habitants, facile d’accès, particulièrement pour ceux qui en ont le plus besoin.

Nous associerons les citoyens non seulement à l’élaboration, mais aussi à la mise en œuvre et à l’évaluation des projets départementaux, en portant une attention particulière à leurs impacts sur les conditions de vie des 10 % les plus pauvres.